



Préavis Extrabudgétaire N°12/2025

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 25 août 2025

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 100'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable - Chemin des Ecoliers et Route des Cullayes à Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité de Jorat-Mézières souhaite remplacer la conduite d'eau potable au chemin des Ecoliers et à la route des Cullayes. Cette conduite date de 1990, et son ancienneté ne devrait pas conduire à son remplacement. Toutefois, celle-ci a déjà subi plusieurs fuites ces dix dernières années, les dernières au printemps 2025, mais également en 2022 et 2018.

Au vu de la régularité des fuites et du doute suffisant quant à la possibilité de fuites futures, le remplacement de la conduite s'avère nécessaire.

Un premier tronçon, plus ancien, a déjà été remplacé au chemin des Ecoliers, dans le secteur du Collège du Raffort, durant l'été 2022. Le projet d'époque prévoyait la suite du remplacement de la conduite. Ainsi, une vanne de secteur a été posée afin que le Collège et le quartier de villas à l'Ouest du cimetière ne soient touchées par d'éventuelles coupures d'eau futures. Du côté de la route des Cullayes, la conduite a été remplacée en 2005. Le tronçon de la conduite d'eau potable concerné, est surligné en jaune sur le plan ci-après :



Objectif du projet

1. Eviter les fuites et les pertes d'eau sur le réseau ;
2. Renouveler l'infrastructure de façon continue et avec anticipation des problèmes ;
3. Eviter que le Collège, avec les 4 classes de l'école primaire et son locataire, subisse des coupures d'eau non planifiées liées à des fuites ;
4. Remplacer la conduite sous la Route des Cullayes afin d'anticiper une future réfection de la chaussée ;
5. Garantir le bon fonctionnement de l'approvisionnement en eau potable du secteur.

Données techniques

Eau potable :

Réseau d'adduction communale :

- La conduite existante est en fonte, diamètre intérieur 150mm ;
- La conduite future sera en PE 100, diamètre intérieur 147.2 mm, diamètre extérieur 180mm, pression nominale (PN) 16, le PDDE ne prévoit pas d'augmentation de calibre ;
- La longueur de la conduite à remplacer est de 130m :
 - a. 45 m sous place, trottoir ou chaussée ;
 - b. 85 m en champs ou jardin.

Actuellement la conduite se situe entre les canalisations des eaux usées et des eaux claires. Cette situation complique les interventions en cas de fuite. Le projet prévoit d'isoler la conduite des autres services. Afin de limiter les interactions avec les services en cas de réfections de l'un ou l'autre des réseaux communaux.

Raccordement privé – Collège communal (Classes primaires) :

Le raccordement du Collège communal devra être remplacée. Le nouveau tracé de la conduite oblige son remplacement et il n'y a pas d'autre prise privée sur le tracé.

Autres services :

Aucun travaux sur le réseau des eaux usées et des eaux claires ne sont prévus.

Les différents services : Swisscom, Holdigaz, Téléréseau et Romande Energie seront sollicités afin de savoir si ils ont planifiés des travaux dans ce secteur.

Aménagements et contraintes :

Aménagement du territoire

Le projet se situe partiellement en zone intermédiaire, en zone d'utilité publique, sur un domaine public et en zone d'habitation à faible densité.

Le projet n'empiète sur aucune surface agricole protégée ou sur des surfaces d'assolement.

Dangers naturels

Aucun danger naturel n'est répertorié à l'exception d'un danger de ruissellement qui n'impacte pas le projet ou l'infrastructure.

Eaux et sites pollués

Le projet se situe en secteur Au de protection des eaux. Il n'y a pas d'impact sur les travaux, ceux-ci peuvent être exécutés de façon usuelle.

Empiètement et fonds privés :

1. Il est prévu de déplacer la conduite sur la parcelle N°6007 afin d'éviter les services situés dans le chemin des Ecoliers. A cet effet, une convention avec le propriétaire de la parcelle sera signée avant le début des travaux.
2. La conduite sera changée jusqu'à l'angle Nord de la parcelle N°4197. Les travaux doivent empiéter de quelques mètres sur cette parcelle afin de réaliser la jonction avec la conduite posée en 2005.

Tenant compte de cette situation, la Municipalité a sollicité le bureau Gemetris SA pour l'élaboration du projet, selon le PDDE. A noter que le remplacement de cette conduite d'eau potable fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ECA pour environ 15% du montant global.

Coût des travaux, inclus les honoraires

Génie civil – adduction (AD)*	Fr. 45'000.00
Appareillage (AD)*	Fr. 22'533.35
Dépose et repose clôture	Fr. 5'000.00
Honoraires ingénieur en génie civil	Fr. 9'500.00
Demande aut. OFCO, subvention ECA (YcSIRE)	Fr. 1'615.00
Mise à jour géoquichet y compris relevé	Fr. 1'425.00
Divers et imprévus	Fr. 7'000.00
Total HT	Fr. 92'040.00
Total TTC	Fr. 100'000.00 TTC

*Le montant de ces postes est subventionnable par l'ECA à hauteur de 15%, soit un montant estimé à env. Fr. 10'000.00.

Planning des travaux

Les travaux seront entrepris cet automne, pour une durée d'environ 5 semaines, en partie durant les vacances scolaires et ceci pour des raisons de sécurité.

Crédit – financement – amortissement :

Montant du crédit extrabudgétaire :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit de Fr. 100'000.00 TTC.

Financement :

Le montant de l'investissement sera pris en charge par :

- Les liquidités courantes dans la mesure du possible ;
- L'emprunt pour tout ou partie, ceci aux meilleures conditions du marché.

Comptabilisation :

Le montant du crédit extrabudgétaire sera inscrit au compte 8100.3144.010 Entretien réseau d'eau, sur l'exercice 2025.

Conclusions

Forte de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 7 octobre 2025,
vu le préavis municipal N°12/2025 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder au remplacement de la conduite d'eau potable au chemin des Ecoliers et Route des Cullayes à Mézières ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 100'000.00 ;
- d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :	La Secrétaire :
	
Patrick Emery	Valérie Pasteris



Municipaux responsables :

M. Michel Rochat

et pour la partie financière M. Grégoire Favre.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2025.